



euroCompliance

COP 2019

GLOBAL
COMPACT



SOMMAIRE

COP 2019 GLOBAL COMPACT



EDITO P. 3

La lettre des dirigeants

PRÉSENTATION EuroCompliance P. 4

Audit
Formation
Expertise
Qualité

LE GLOBAL COMPACT P. 6

Rappel des 10 principes

LES ENGAGEMENTS EUROCOMPLIANCE

En matière d'environnement P. 7

En matière de lutte anticorruption P. 10

PERSPECTIVES 2019 P. 14

ANNEXES P. 15

Code de conduite EuroCompliance



Nous sommes très heureux de partager notre première Communication sur le Progrès et décrire comment nous traduisons, au quotidien, nos engagements à soutenir les 10 principes du Global Compact - pour donner suite à notre adhésion débutée en avril 2017.

Nous sommes une très petite entreprise et, à ce titre, notre impact peut être perçu comme étant limité. Toutefois **il nous a paru essentiel, dès la création d'EuroCompliance, d'intégrer les aspects droits humains, droit du travail, environnement et lutte contre la corruption dans chacune de nos décisions et actions.** Cela est lié à notre activité, entièrement dédiée à la promotion de l'éthique et à la lutte contre la corruption. C'est également l'expression de nos convictions et valeurs personnelles que nous avons à cœur de déployer au sein de notre entreprise.

Pour cette première communication nous avons choisi de présenter **nos réalisations en matière d'environnement et de lutte contre la corruption.** Nous avons priorisé nos actions sur les thématiques sur lesquelles nous pensons avoir le plus d'influence, considérant la taille d'EuroCompliance, mais nous accordons autant d'importance aux quatre thèmes.

Ainsi, nous espérons que nos choix, aussi modestes soient-ils, contribueront à une prise de conscience plus généralisée.

Céleste Cornu
Présidente

Philippe Lesoing
Directeur Général

PRÉSENTATION

EUROCOMPLIANCE



euroCompliance

AFFIRMING SHARED VALUES



AUDIT

EuroCompliance est un organisme réalisant **des audits de programme anticorruption, des audits « à blanc » et des audits de certification selon la norme ISO 37001.**

La **certification de système de management anticorruption** permet à nos clients de :

- stimuler une démarche d'**amélioration continue** ;
- **évaluer la qualité** de leurs dispositifs de prévention et de détection de la corruption – au regard des lois et réglementations applicables et notamment de l'article 17 de la loi Sapin 2 ;
- **communiquer** auprès de leurs parties prenantes sur l'engagement et la maturité de leurs programmes anticorruption.



FORMATION

EuroCompliance est également **un organisme de formation, référencé dans le Datadock**, qui propose des contenus e-learning et des sessions :

- **intra-entreprises**, adaptées aux spécificités et attentes de ses clients, en matière d'éthique et de lutte contre la corruption ;
- **inter-entreprises** sur les systèmes de management anticorruption et compliance ou autres thématiques particulières (traitement des alertes internes etc.) ;
- de **qualifications d'auditeurs ISO 37001** (auditeurs internes ou responsables d'audits).



EXPERTISE

Ayant une activité consacrée à la lutte contre la corruption, **nous bénéficions d'une spécialisation et d'une expertise** dans le domaine.

Nous proposons des services :

- **Sur-mesure**, adaptés, aux risques et processus de chaque client ;
- **Pragmatiques**, tenant compte des contraintes des opérationnels.



QUALITÉ

Nous nous inscrivons dans une démarche d'excellence opérationnelle avec l'adoption d'un système qualité exigeant. A ce titre, nous sommes **le premier organisme français, l'un des premiers au monde, à avoir obtenu l'accréditation de notre activité de certification ISO 37001**

Notre offre de service est indissociable des **valeurs personnelles de l'équipe, de notre Code de conduite (annexe 1) et de notre engagement** à adopter des procédures visant à garantir l'impartialité de nos décisions et la responsabilité de nos équipes.



LES 10 PRINCIPES

DU GLOBAL COMPACT



DROITS DE L'HOMME

- 1.** Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.
- 2.** Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.



NORMES DU TRAVAIL

- 3.** Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.
- 4.** Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi.
- 5.** Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
- 6.** Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.



ENVIRONNEMENT

cf. pages 7 à 9

- 7.** Appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement.
- 8.** Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- 9.** Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.



LUTTE ANTICORRUPTION

cf. pages 10 à 12

- 10.** Agir contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

LES ACTIONS

EUROCOMPLIANCE & ENVIRONNEMENT



PRINCIPES RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Société de service, notre impact environnemental est modéré. Nous avons toutefois identifié **trois axes de progrès** : nos **déplacements**, nos **impressions** et nos **achats**.

ENGAGEMENT 1

Compenser l'empreinte carbone liée à nos déplacements

| Constat

Notre principal impact environnemental est lié à nos **nombreux déplacements** chez nos clients (activité de formation et d'audit).

| Actions

Au-delà d'une politique voyage qui privilégie les transports en commun sur le transport individuel, et le ferroviaire sur l'aérien, nous nous sommes engagés sur **une compensation carbone de nos déplacements**.

Concrètement nous comptabilisons l'empreinte carbone de l'ensemble des kms parcourus via les voitures de société EuroCompliance et les kms parcourus en train par le personnel afin de prendre une mesure de compensation carbone.

| Résultats

EuroCompliance a financé pour l'année 2018 la plantation de 58 arbres dans la forêt de Tamaguert au Maroc via l'association Reforest Action.



ENGAGEMENT 2

Privilégier la dématérialisation des supports de formation

| Constat

La majorité de nos impressions est destinée à nos supports de formations, et l'impact est non négligeable (plus de 500 personnes formées en 2018).

| Actions

Nous avons invité nos clients à **substituer un envoi électronique des supports aux impressions**.

De manière à les mobiliser, nous avons proposé **une remise sur le tarif de nos formations pour ceux qui opteront pour l'arrêt des impressions** afin que la démarche se traduise pour eux par une réduction des coûts.

Nous avons ainsi lancé une campagne en janvier 2019, proposant à chacun des clients pour lesquels nous réalisons régulièrement des sessions de formation d'opter pour la **dématérialisation des supports de formations**.

Nous proposerons également cette option dans nos propositions commerciales à venir.

| Résultats

80%

des clients ont répondu favorablement à notre proposition.

ENGAGEMENT 3

Limiter notre impact environnemental via nos achats

| Constat

Nos achats sont principalement constitués de **fournitures** (papeterie, supports de formation) ; de **supports marketings** (brochures, cartes de visite, stylos) et de **services**.

| Actions

Afin de limiter notre impact environnemental, il a été décidé pour chaque achat, aussi modeste soit-il, de **privilégier les fournisseurs locaux et la prise en compte de l'impact environnemental du produit** (basé sur les analyses de cycle de vie existantes, les labels des fournisseurs etc.).

Le choix de fournisseurs locaux, en plus du bénéfice environnemental, a pour objectif d'avoir **un impact économique et social au sein de notre écosystème**, en faisant travailler des acteurs locaux.

Enfin nous essayons d'adopter **les bons réflexes, au quotidien**, dans nos locaux, avec un accent particulier sur les consommables et le recyclage.

Ce sont de 'petits gestes' mais nous essayons de les systématiser en faisant le choix qui limite notre impact à chaque fois que nous le pouvons.

| Résultats

100%

de nos impressions sont réalisées par un imprimeur local labelisé PEFC et Imprim'Vert (brochures, cartes de visites, bloc-notes, cartes de vœux, etc).

Les stylos EuroCompliance utilisés et offerts sont de **fabrication européenne et en matière recyclable**.

Les imprimantes – photocopieurs ont été sélectionnés en noir et blanc uniquement (pas d'impression couleur possible).

Sélection de papier certifié FSC (usage externe) ou recyclé (usage interne).

100%

des déchets papiers sont recyclés

Le thé et le café sont biologiques et équitables !



PRINCIPES RELATIFS À LA LUTTE ANTICORRUPTION

Notre cœur d'activité est centré sur la lutte contre la corruption. Aussi nous semble-t-il important d'être exemplaire sur ce chapitre.

ENGAGEMENT 1

Garantir l'adhésion de nos auditeurs à nos principes éthiques

| Constat

Nous devons nous assurer de l'**intégrité de nos collaborateurs et sous-traitants** durant leurs missions d'audit. C'est une question de principe mais aussi de pérennité : si nos clients devaient douter du professionnalisme de nos évaluations et de l'indépendance de nos schémas de décisions, ils se détourneraient tout simplement d'EuroCompliance.

| Actions

Nous avons adopté un **Code de conduite**, intégré aux statuts de l'entreprise, qui s'applique à l'ensemble des personnes associées aux opérations d'EuroCompliance.

Cet engagement est renforcé par la signature annuelle d'une **déclaration de conformité** aux exigences du Code de conduite.

| Résultats

Le code de conduite EuroCompliance est signé par :

100%

du personnel, des sous-traitants et l'ensemble des membres du Comité de certification.

La déclaration de conformité annuelle est signée par :

100%

des collaborateurs et des sous-traitants ayant réalisé des opérations avec EuroCompliance pour les années 2017 et 2018.

ENGAGEMENT 2

S'assurer de l'impartialité de notre processus de certification

| Constat

Le plus grand risque pour notre impartialité est **un conflit d'intérêt** qui influencerait indûment (ou donnerait le sentiment d'influencer) l'une de nos évaluations.

| Actions

Pour essayer de prévenir ce risque nous avons déployés des **mesures spécifiques**, qui viennent compléter le Code de conduite :

- Avant le début de chaque mission, **les intervenants sont amenés à déclarer de façon systématique leurs intérêts potentiels** avec la partie à auditer ;
- **Le Comité ISO 37001** évalue une fois par an les mesures prises par EuroCompliance pour en garantir l'impartialité – recevant en particulier une présentation du registre des conflit d'intérêts.

Le respect de ces engagements est vérifié en **interne** (via un audit annuel du dispositif éthique) et en **externe** via **le processus d'accréditation COFRAC** d'EuroCompliance.



| Résultats

Le Comité s'est réuni une fois par an en 2017 et en 2018

EuroCompliance a été accrédité par le COFRAC en septembre 2018



« Directeur juridique de SGS France, groupe leader mondial en matière d'inspection, analyses, tests et certification, j'ai répondu volontiers à la demande d'EuroCompliance de devenir membre de leur Comité ISO 37001 – Comité constitué de différentes parties prenantes (clients, organismes de certification et experts anticorruption). A ce titre, nous nous réunissons une fois par an afin d'évaluer les dispositions prises par EuroCompliance pour prévenir les situations qui pourraient porter atteinte à leur impartialité. J'ai ainsi pu constater depuis deux ans, une implication forte des dirigeants à prévenir tout conflit d'intérêt, à adopter des procédures alignées sur les meilleures pratiques et à travailler en toute transparence. Le simple fait de soumettre leurs méthodologies et leurs choix à des regards extérieurs est un signe de leur détermination à constamment améliorer leur politique éthique. »

Patrick Schwartz

ENGAGEMENT 3

Faciliter le signalement des écarts

| Constat

Etant donné la taille de notre entreprise, nous avons considéré que si un problème devait survenir, il serait identifiable par un client ou autre partie externe plus facilement qu'en interne.

D'où le choix d'une **communication assez large de notre système de signalement.**

| Actions

Nous avons adopté **un dispositif de remontée des signalements ouvert à l'ensemble de nos parties prenantes** – bien que non concernées par les obligations réglementaires relatives aux dispositifs d'alerte.

| Résultats

Les modalités de signalement sont facilement disponibles sur notre [site Internet](#) et dans l'ensemble des propositions commerciales émises par EuroCompliance.

A date nous n'avons pas encore enregistré de signalement.



« Nos clients sont principalement des grandes organisations publiques ou privées qui doivent se mettre en conformité dans le cadre des lois anti-corruption applicables et implémenter notre plateforme Signalement.Net. Nous avons été agréablement surpris de voir que les dirigeants d'Eurocompliance s'auto-appliquent de manière volontaire et proactive des règles de bonnes pratiques éthiques alors que la loi ne les y oblige pas. Le fait également d'ouvrir la plateforme à des signalements externes, ainsi que d'avoir laissé, pour des raisons d'intégrité, la possibilité aux émetteurs de signalement de choisir vers quel Dirigeant signaler est un authentique « Leadership par l'exemple ».

Olivier Trupiano
Président-Fondateur, Compliance Officer, DPO
Signalement.Net



ENGAGEMENT 4

Afficher notre détermination à prévenir la corruption

| Constat

En matière de lutte contre la corruption, **l'engagement public** a du sens en lui-même. Cela permet de partager notre politique mais aussi de parler d'un sujet parfois tabou.

| Actions

EuroCompliance a souhaité apporter son soutien à une organisation de référence : **Transparency International, principale association de la société civile de lutte contre la corruption**. Soutenir les travaux de l'association nous permet de contribuer à une démarche reconnue et de bénéficier d'une intelligence collective. C'est dans ce cadre que nous avons rejoint le Forum des Entreprises Engagées.

| Résultats

Notre adhésion se traduit par :

- une prise de **position publique** à combattre la corruption sur notre [site internet](#) ;
- la participation régulière à des **groupes de travail** ;
- **une contribution financière**.



En tant que membre du Forum des entreprises engagées de [Transparency International France](#), EuroCompliance soutient les activités de l'association et prend l'engagement de refuser et combattre la corruption, sous toutes ses formes. EuroCompliance s'engage à faire ses meilleurs efforts pour mettre en place un dispositif de prévention solide inspiré des meilleures pratiques en vigueur dans le monde de l'entreprise.





LES AXES DE DÉVELOPPEMENT

L'année 2019 s'annonce également riche en projets pour continuer à manifester notre engagement.

Nous souhaitons **conforter les actions** que nous avons engagées et initier de **nouveaux chantiers**.

Nous avons à ce titre identifié quelques priorités :

| Compensation carbone

Fiers de notre démarche de compensation carbone, nous projetons de la **pérenniser** et de **l'élargir aux déplacements des sous-traitants** impliqués sur nos missions – l'objectif étant de compenser l'ensemble des activités liées à EuroCompliance et non le seul impact des déplacements des dirigeants.

| Achats responsables

Pour aller plus loin dans notre politique d'achats responsables, nous souhaitons devenir signataires de la **Charte Relations Fournisseurs Responsables**

| Impact social

De façon à améliorer notre impact social, nous ambitionnons de faciliter l'implication des collaborateurs dans **des projets de bénévolat**. A ce stade plusieurs options sont envisagées notamment le bénévolat de compétence ou une journée de solidarité.



ANNEXE



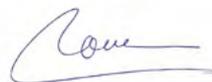


CODE DE CONDUITE

L'objet de la société EuroCompliance est de contribuer à l'éthique des affaires en favorisant le déploiement de systèmes de management anticorruption performants grâce à nos activités de formation et d'audit de certification ISO 37001. Il nous a donc paru essentiel d'adopter d'emblée une politique éthique exigeante et de nous engager vis-à-vis de nos clients, de nos partenaires experts et autres parties intéressées.

Le crédit d'une certification repose en particulier sur le degré de confiance des parties prenantes dans l'organisme qui délivre le certificat. Aussi notre priorité est d'être impartial et professionnel dans chacune des missions qui nous sont confiées. Nous nous engageons à ce titre à prévenir et gérer les situations de conflits d'intérêts auxquelles nous pourrions être exposés.

Le présent code de conduite décrit nos valeurs. Il fait partie des statuts d'EuroCompliance et est signé par chacun de ses associés et auditeurs.



Céleste Cornu
Présidente



Philippe Lesoing
Directeur Général

NOS PRINCIPES

EuroCompliance, ses associés, ses collaborateurs et sous-traitants s'engagent à travailler dans le respect des valeurs de responsabilité sociétale des entreprises telles qu'énoncées en particulier dans le Pacte des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Cet engagement se décline en une série de principes et de dispositifs pour en assurer le respect.

RESPECT DES LOIS ET DES RÉGLEMENTATIONS

EuroCompliance s'engage au respect des lois et des réglementations en vigueur dans les pays où elle intervient.

À ce titre il est de la responsabilité de l'entreprise de s'informer des lois et règlements qui s'appliquent à son activité avant de conduire une mission et d'en assurer la compréhension par ses associés, collaborateurs et sous-traitants.

RESPECT DE LA LIBRE CONCURRENCE

EuroCompliance s'engage à mener son action commerciale en respectant les lois et règles de la libre concurrence.

En particulier aucun associé, collaborateur ou sous-traitant ne participe à des ententes avec des concurrents ou autres partenaires dans le but ou ayant pour résultat de fixer des prix, de fausser un processus d'appel d'offres, de se partager un marché, de restreindre la concurrence ou de boycotter un client ou un fournisseur.

PRÉVENTION DE LA CORRUPTION

EuroCompliance applique une 'tolérance zéro' en matière de corruption, active et passive, dans les transactions commerciales, en France et à l'étranger, vis-à-vis de ses partenaires et clients.

Les associés, collaborateurs ou sous-traitants s'engagent à résister à toute tentative d'infléchir leur jugement ou l'une de leur décision en particulier en matière d'audit de certification.

A ce titre les associés, collaborateurs et sous-traitants remontent toute tentative d'influence ou de corruption à un dirigeant d'EuroCompliance afin d'évaluer si la relation commerciale doit être immédiatement interrompue ou si un rappel des réglementations applicables et du Code de conduite EuroCompliance permettent de continuer la relation commerciale dans des conditions satisfaisantes.

Les associés, collaborateurs ou sous-traitants ne doivent pas, directement ou indirectement, offrir, promettre, accorder ou autoriser la remise d'une somme d'argent ou de toute autre chose de valeur (matérielle ou immatérielle), dans le but d'obtenir un avantage indu.

Les paiements de facilitation sont assimilés à des actes de corruption et à ce titre sont également proscrits.

IMPARTIALITÉ ET PREVENTION DES CONFLITS D'INTERETS

Les clients d'EuroCompliance souhaitent être accompagnés en toute objectivité. Les associés, collaborateurs et sous-traitants s'engagent à prendre des décisions en toute indépendance, désintéressées et dégagées de conflit d'intérêts.

En particulier EuroCompliance :

- interdit les situations d'autoévaluation – où la société serait amenée à évaluer son propre travail résultant de prestations de conseil,
- prévient les conflits d'intérêts, situations dans lesquelles un associé, un collaborateur ou un sous-traitant a un intérêt privé ou personnel suffisant pour influencer ou donner l'impression d'influencer l'exercice de ses fonctions. Pour cela, les associés, collaborateurs et sous-traitants :
 - ne doivent pas détenir directement ou indirectement d'intérêts dans l'entreprise d'un fournisseur, client, concurrent, ou quelque autre partie, de nature à influencer sur les décisions commerciales prises au nom d'EuroCompliance ;
 - doivent s'assurer, à l'occasion d'une nouvelle mission, qu'ils ne risquent pas, de par leur situation personnelle,

- de se trouver en situation de conflit d'intérêts. Si tel est le cas, ils doivent immédiatement en informer un dirigeant d'EuroCompliance afin qu'une décision appropriée puisse être adoptée,
- ne doivent pas accepter une mission ou un travail proposé par un client ou un concurrent pouvant affecter leurs performances ou leur jugement dans l'exercice de leurs fonctions au sein d'EuroCompliance. En particulier les sous-traitants doivent informer un dirigeant d'EuroCompliance dans le cas où ils seraient amenés à conduire des missions à titre privé pour un client EuroCompliance afin que tout risque de conflit d'intérêts puisse être analysé et traité.
- interdit les cadeaux et invitations, reçus ou offerts, par/à des clients et partenaires, à l'exception des articles promotionnels (stylo, carnets de notes) et gestes de courtoisie exceptionnels - maximum deux fois par an par personne - et de faible valeur - inférieurs à 60€. Toute exception à cette règle est soumise à l'approbation d'un dirigeant d'EuroCompliance afin qu'une décision appropriée puisse être adoptée.
- ne réalise pas de dons à des partis ou organisations politiques ;
- étudie en Comité de Direction les projets de parrainage ou de mécénat afin de s'assurer qu'ils n'ont pas pour objet de favoriser indument la décision d'un partenaire commercial. EuroCompliance s'engage principalement pour des organisations et projets en lien avec la lutte contre la corruption.

CONFIDENTIALITÉ

EuroCompliance s'engage à traiter les informations confidentielles de ses clients avec une diligence particulière.

Afin de conduire leurs missions dans de bonnes conditions, les associés, collaborateurs et sous-traitants d'EuroCompliance ont accès à des informations confidentielles. Ces derniers s'engagent à ne divulguer aucune information confidentielle, à ne conserver que les documents nécessaires au bon déroulement de leurs prestations (audit ou formation) et à les détruire au-delà des délais légaux et contractuels de conservation des données clients.

En particulier les associés, collaborateurs et sous-traitants d'EuroCompliance s'engagent à ne diffuser aucune information

relative aux clients, partenaires et processus internes des clients d'Euro Compliance.

EuroCompliance ne fait aucune communication sur les entreprises en cours de certification ou celles qui ont interrompu le processus de certification.

De façon générale EuroCompliance s'engage à demander formellement et au préalable à ses clients l'autorisation de communiquer toute information les concernant.

BIENVEILLANCE

EuroCompliance s'engage à traiter avec respect ses collaborateurs, sous-traitants et clients.

- Afin de conduire des audits dans de bonnes conditions, les auditeurs ont besoin de la coopération et de la transparence du client notamment dans l'accès aux personnes clés et aux documents internes. Les auditeurs s'engagent à être respectueux de leurs contacts en toute situation et à ne pas utiliser de méthode intrusive, même en cas de difficulté majeure identifiée. L'évaluation d'un système de management anti-corruption n'est pas un audit d'investigation mais une approche construite sur l'écoute et l'amélioration continue.
- Les associés, collaborateurs et sous-traitants EuroCompliance informent leurs clients des documents dont ils conservent une copie et présentent une version projet de leurs rapports de façon à ce que les clients puissent en évaluer l'exactitude.

PRINCIPES DE MISE EN OEUVRE

AFIN QUE CES ENGAGEMENTS SOIENT UNE RÉALITÉ :

- Chaque associé, collaborateur ou sous-traitant d'EuroCompliance s'engage de façon expresse à respecter le présent Code de conduite lors de sa contractualisation avec EuroCompliance.
- Chaque associé, collaborateur ou sous-traitant d'EuroCompliance reçoit au cours de son processus d'intégration et de formation, une information claire et détaillée sur la politique éthique et le programme de conformité d'EuroCompliance.

Le présent Code de conduite et le programme de conformité d'EuroCompliance sont évalués et remis à jour aussi souvent que nécessaire et au moins une fois par an en assemblée générale des associés.

ALERTES

EuroCompliance dispose de procédures pour traiter, dans le respect des règles de confidentialités, des alertes relatives :

- au non respect du présent code par l'un de ses associés, collaborateurs ou sous-traitant,
- aux plaintes à l'encontre des organisations certifiées ISO37001 par EuroCompliance.

Les alertes peuvent être adressées directement aux dirigeants d'EuroCompliance ou via l'adresse courriel : alerte@eurocompliance.eu .

Les alertes alléguant des faits crédibles donnent lieu à une investigation impartiale, interne ou externe, dans le respect des règles de conformité.



EuroCompliance Paris 76 rue de la Pompe - 75116 Paris - Tél : +33 (0)1 42 24 86 18

EuroCompliance Aix-Marseille 2 rue du Castellat - 13121 Aurons - Tél : + 33 (0)9 67 83 39 98

contact@eurocompliance.com

www.eurocompliance.com